



Crédit habitation suite à une séparation

Par **fracnk**, le **07/10/2009** à **11:01**

Bonjour,

Je suis séparé de ma femme, car elle est parkinsonienne et a décidé de quitter la maison familiale pour "profiter du reste de sa vie en bonne santé". Elle vit actuellement chez son nouveau copain, en attendant de trouver un logement pour elle seule. Elle a fait une demande de logement HLM, car elle n'a pas beaucoup de ressources. L'organisme de logements lui a demandé de joindre au dossier une attestation de ma part comme quoi je prendrai en charge le reste du crédit de la maison, (chose que je fais déjà, car c'est moi qui habite dedans avec nos 2 enfants mineurs). Je voulais savoir si ce document pouvait se retourner contre moi plus tard, lors d'un jugement. Il n'y a rien de prévu pour le moment mais je ne sais pas ce que me réserve l'avenir...

Si vous souhaitez un complément d'information, vous avez mon mail.

J'attends avec impatience votre réponse,

Bonne journée et merci d'avance,

Par **jeetendra**, le **07/10/2009** à **11:19**

[fluo]Conseil départemental d'Accès au Droit du Maine et Loire[/fluo] Palais de Justice

3, rue Waldeck Rousseau

49 043 Angers

Tel: 02.41.20.52.59

Fax: 02.41.87.45.62

Mail : cdad-maine-et-loire@justice.fr

[fluo]Maison de Justice et du Droit[/fluo]

3, Bd Picasso

49 000 Angers

Tel: 02.41.45.34.00

Bonjour, le mieux pour vous c'est de consulter directement un avocat gratuitement, contactez le cdad, la maison de justice et du droit d'Angers, votre Mairie, cordialement.